

## Compte à Terme Nef - Compte épargne Nature - Compte épargne Insertion

Un dépôt à terme est un placement par versement unique pour lequel la somme déposée est immobilisée pour une durée pré-définie. L'épargne est rémunérée à un taux fixe, pour la durée du placement.

### Caractéristiques

#### Montant

Fixe pour toute la durée du dépôt (minimum : 500 € - pas de maximum)

#### Durée

De 25 mois à 10 ans

#### Rémunération

Taux fixe selon la durée choisie

(voir les Conditions générales de l'épargne)

#### Particularités du Compte à Terme Nef

- Choix du taux entre 0 % et le taux maximum en vigueur pour la durée choisie
- Possibilité de choisir l'affectation des fonds déposés

#### Particularités des Compte épargne Nature et Compte épargne Insertion

- Don de tout ou partie des intérêts à une structure bénéficiaire partenaire de la Nef
- Possibilité de bénéficier des avantages fiscaux réservés aux dons

### Renseignements pratiques

#### 1 Qui peut faire un dépôt ?

Toute personne physique ou morale. Le compte peut aussi être ouvert entre conjoints.

Il est possible d'ouvrir un dépôt au nom d'un enfant mineur. La loi oblige par ailleurs à recueillir tous les renseignements d'identité et de domicile du représentant légal de l'enfant. La copie du livret de famille sera exigée.

#### 2 Comment choisir la durée du dépôt ?

Pour répondre aux demandes de prêt, la Nef a besoin de ressources stables : plus votre placement sera long, plus votre soutien sera efficace.

#### 3 Périodicité de calcul des intérêts

Les intérêts sont calculés chaque année à la date anniversaire de votre versement. Le don éventuel est versé à la structure partenaire. Le montant vous revenant après déduction éventuelle des prélèvements fiscaux et sociaux est ajouté au montant de votre dépôt. Pour les dépôts supérieurs à 10 000 €, vous avez également la possibilité de demander le versement des intérêts. Les intérêts étant annuels, le taux de rendement actuariel brut est égal au taux nominal.

#### 4 Fiscalité des intérêts

En cas de co-titularité, les intérêts versés sont considérés comme faisant partie des revenus du 1<sup>er</sup> titulaire.

Chaque épargnant choisit, au moment où il ouvre un compte, entre les deux options fiscales possibles :

- inscrire lui-même les intérêts sur sa déclaration d'impôts annuelle ;
- ou bien opter pour le "prélèvement libératoire forfaitaire". Dans ce cas, la Nef se charge du versement de l'impôt et l'épargnant n'a donc rien à déclarer. Le taux du prélèvement libératoire étant susceptible de varier, il est possible de changer d'option chaque année.

Depuis 2008, la part d'intérêts donnée à une association reconnue bénéficie d'une fiscalité à taux réduit.

#### 5 Fiscalité des dons

Les dons effectués par des personnes physiques au profit d'associations ouvrent droit à une réduction d'impôts calculée selon la loi de finances en vigueur. Attention : certaines associations ne délivrent pas de reçu fiscal. Se reporter à la liste des partenaires bénéficiaires des dons d'intérêts.

### Modalités d'ouverture de compte

- Remplir complètement le bulletin de souscription au verso et, pour les personnes physiques, le formulaire d'information.
- Établir le chèque à l'ordre de la Société financière de la Nef. Pour les virements, préciser les nom et prénom dans la rubrique "Motif du virement".
- Retourner l'ensemble sous enveloppe affranchie à l'adresse suivante : Société financière de la Nef - 114 bd du 11 novembre 1918 - 69626 Villeurbanne Cedex

#### • Pièces justificatives à produire

##### Pour les personnes physiques

##### • Ouverture de compte dans un bureau de la Nef

Documents à apporter avec vous (une photocopie sera conservée dans votre dossier) :

- une pièce d'identité en cours de validité : Carte Nationale d'Identité, Passeport, Carte de séjour Etranger, Carte de résident, Certificat de résidence de ressortissant algérien, Carte de ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ;
- un justificatif de domicile : quittances électricité, gaz, eau ou téléphone fixe de moins de 3 mois, bail, quittance de loyer.

##### • Ouverture de compte à distance (par correspondance)

Documents à joindre aux bulletins d'ouverture de compte :

> Si le chèque qui matérialise l'ouverture est tiré sur un compte ouvert au nom du titulaire dans une banque européenne :

- dans la mesure du possible, copie de deux pièces d'identité en cours de validité : Carte Nationale d'Identité, Passeport, Permis de conduire, Carte de séjour Etranger, Carte de résident ;
- copie d'un justificatif de domicile : quittances électricité, gaz, eau ou téléphone fixe de moins de 3 mois, bail, quittance de loyer.

> Condition complémentaire si le chèque qui matérialise l'ouverture est tiré sur un compte qui n'est pas ouvert au nom du titulaire dans une banque européenne : dans ce cas, un second justificatif d'identité est indispensable et à défaut, la copie de la pièce d'identité doit être certifiée conforme par un tiers indépendant.

##### • Pour un enfant mineur

Copie du livret de famille. Pour son représentant légal : copie d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, gaz, eau, téléphone, etc.)

##### Pour les personnes morales

##### • Associations

Copie des statuts, du récépissé de déclaration à la préfecture, du PV de CA ayant décidé l'ouverture du compte et désignant les personnes habilitées à le faire fonctionner, copie des comptes et annexes; pour ces personnes : copie d'une pièce d'identité en cours de validité et copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, gaz, eau, téléphone, etc.).

##### • Sociétés ou entreprises

Copie du KBIS et/ou des statuts, PV d'AG ou d'AGE ayant décidé l'ouverture du compte et désignant les personnes habilitées à le faire fonctionner, copie de la dernière liasse fiscale ; pour les représentants de la personne morale : copie d'une pièce d'identité en cours de validité et copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, gaz, eau, téléphone, etc.).

Pour les dépôts d'un montant supérieur ou égal à 150 000 euros, joindre un justificatif de l'origine des fonds. Un tel justificatif pourra également être demandé pour un montant inférieur.

Un Accusé de Réception accompagné d'un exemplaire des statuts de la Nef vous sera adressé sous 15 jours.

#### 6 Que se passe-t-il au terme du dépôt ?

Vous êtes avisés de la disponibilité de votre épargne et vous pouvez également ouvrir un nouveau dépôt.

#### 7 Un retrait est-il possible avant l'échéance ?

- Si le dépôt a été fait depuis moins de deux ans, la loi bancaire ne permet pas le remboursement avant d'avoir atteint cette durée. En cas de force majeure, la Nef accorde donc un prêt pour la durée restant à courir jusqu'aux deux ans, au taux de rémunération du dépôt majoré de 1,5 point.
- Si le dépôt a été fait depuis plus de deux ans, le taux d'intérêt appliqué sur la durée courue est le taux en vigueur au moment de l'ouverture du dépôt correspondant à la durée réellement courue (en années pleines) tel qu'il figure dans les Conditions générales de l'épargne. Dans les deux cas, des frais de traitement seront facturés.

#### 8 Que se passe-t-il en cas de décès ?

En cas de décès, les fonds déposés sur des dépôts à terme font partie du patrimoine du titulaire et sont intégrés dans la succession.

Chaque rubrique nous est utile, voire indispensable.  
Merci de toutes les remplir en prenant soin d'écrire le plus lisiblement possible.

## Je soussigné(e),

**Personne physique • 1<sup>er</sup> titulaire** N° client

M<sup>me</sup>  M<sup>lle</sup>  M. Nom .....

Prénom .....

Nom de jeune fille.....

Adresse complète.....

Code Postal..... Ville.....

Tél..... Fax.....

Courriel.....

Né(e) le..... à..... N° dép.....

Nationalité.....  Résident  Non-résident

Situation de famille.....

Régime matrimonial.....

Profession.....

1<sup>re</sup> pièce d'identité (nature)..... N°.....

Délivrée le..... par.....

2<sup>de</sup> pièce d'identité (nature)..... N°.....

Délivrée le..... par.....

**Personne physique • 2<sup>e</sup> titulaire (facultatif)** N° client

M<sup>me</sup>  M<sup>lle</sup>  M. Nom .....

Prénom .....

Nom de jeune fille.....

Adresse complète.....

Code Postal..... Ville.....

Tél..... Fax.....

Courriel.....

Né(e) le..... à..... N° dép.....

Nationalité.....  Résident  Non-résident

Situation de famille.....

Régime matrimonial.....

Profession.....

1<sup>re</sup> pièce d'identité (nature)..... N°.....

Délivrée le..... par.....

2<sup>de</sup> pièce d'identité (nature)..... N°.....

Délivrée le..... par.....

**Personne morale (sociétés, associations...)** Dénomination..... N° client

Forme juridique..... Adresse du siège social.....

Représentée par..... agissant en qualité de.....

N° SIRET..... N° APE..... Tél..... Fax.....

Courriel.....

demande à la Société financière de la Nef d'ouvrir dans ses livres un compte de dépôt à terme dont les caractéristiques sont les suivantes :

Je dépose la somme de (minimum 500 euros)  euros pour une durée de (minimum 25 mois)  ans

écrire la somme en toutes lettres..... euros

Règlement par chèque ci-joint n° :..... à l'ordre de la Société financière de la Nef

ou Règlement par virement sur le compte de la Nef ouvert au Crédit Coopératif - RIB 42559/00097/12060354405-31. (Références à indiquer: Nom et Prénom)

- Fiscalité (cocher l'une des 2 cases)  Je déclarerai moi-même les intérêts  J'opte pour le prélèvement libératoire (personnes physiques uniquement)
- Pour les dépôts < 10 000 €, les intérêts seront automatiquement capitalisés.
- Pour les dépôts ≥ 10 000 €, cocher l'une des 2 cases :  capitalisation des intérêts  règlement annuel des intérêts par virement (merci de joindre un RIB)

## Je choisis l'une des 2 formules d'épargne suivantes :

**1**  Le Compte à Terme Nef

• Je souhaite que les fonds déposés soient utilisés en priorité pour le financement de projets dans le ou les domaine(s) suivant(s) :

- agriculture biologique ou bio-dynamique  formation, art et culture
- développement social et solidaire  écologie-environnement
- au gré de la Nef

• Taux de rémunération de mon épargne : ..... %

(entre 0 % et le taux maximum défini dans les Conditions générales de l'épargne).  
En limitant volontairement le taux de rémunération de votre épargne, vous allégez les charges de la Nef et renforcez son action.

**2**  Un compte de partage

En choisissant cette formule d'épargne, je m'engage à faire don de tout ou partie de mes intérêts à l'une des associations partenaires de la Nef (voir dépliant de présentation).

Je choisis l'un des 2 comptes suivants :

**2.1**  Compte épargne Nature Taux de rémunération ..... % (voir les Conditions générales de l'épargne)

Je partage mes intérêts à hauteur de  25 %  50 %  75 %  100 %  
avec l'association : .....

**2.2**  Compte épargne Insertion Taux de rémunération ..... % (voir les Conditions générales de l'épargne)

Je partage mes intérêts à hauteur de  25 %  50 %  75 %  100 %  
avec l'association : .....

Si pour une raison quelconque je souhaitais retirer tout ou partie des fonds ainsi déposés, avant le terme fixé, les modalités figurant au paragraphe 7 au dos de ce document seraient appliquées.

**Si votre compte comporte un second titulaire, cochez l'une des cases ci-dessous :**

- 2 signatures sont nécessaires pour tout remboursement ou modification du dépôt.  1 signature suffit pour tout remboursement ou modification du dépôt.

**Comment avez-vous connu la Nef ?**

- Je reconnais avoir pris connaissance des modalités de fonctionnement figurant au dos ainsi que des Conditions Générales de l'épargne et je joins les justificatifs demandés.

**Bulletin à retourner à :**

Société financière de la Nef  
114 bd du 11 novembre 1918 - 69626 Villeurbanne Cedex

La Société financière de la Nef est une société anonyme coopérative financière à capital variable, à directeur et conseil de surveillance, agréée par la Banque de France.  
RC Lyon B 339 799 116 • NAF 6492 Z • ORIAS 09050786 • Siège social : 114 boulevard du 11 novembre 1918 69626 Villeurbanne Cedex • Associée au groupe Crédit Coopératif

Fait à ..... Le .....

Signature du 1<sup>er</sup> titulaire

Signature du 2<sup>e</sup> titulaire